



**DIPLÔME  
D'UNIVERSITÉ**

## Collège Supérieur de Droit (CSD)

Toulouse et Montauban



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

**Guillaume BEAUSSONIE,**  
Professeur des universités

CANDIDATURES :

**1<sup>ère</sup> année de Collège :** De plein droit ou après entretien

**2<sup>ème</sup> année de Collège :** De plein droit ou après entretien

(voir les modalités d'inscription et d'admission ci-dessous)

### PRÉSENTATION

Le **Collège Supérieur de Droit** est une structure complémentaire de la Faculté de Droit et Science Politique. Il prépare à un Diplôme d'Université en 2 ans. Ce diplôme interne à l'Université vient renforcer le Diplôme d'Etat d'étudiants parallèlement inscrits en Licence et Master de Droit. Ce complément de formation facultatif s'adresse principalement aux étudiants qui souhaitent atteindre un haut niveau de formation juridique et générale.

Volontairement généraliste, il ne propose pas une spécialisation précoce des étudiants mais au contraire **un renforcement de leur culture, juridique comme générale**, complétant les enseignements traditionnels du diplôme d'Etat.

**La formation proposée et la méthodologie** mobilisée permettent d'initier les étudiants à la recherche universitaire, de les préparer aux concours et examens d'accès aux professions judiciaires et à la fonction publique. Elles visent en outre à établir des liens avec la société, répondant ce faisant aux exigences des recruteurs du secteur privé et public.

Le Collège Supérieur de Droit propose à cet effet des séminaires de culture générale et juridique ; la réalisation de travaux collectifs, mettant l'accent sur la gestion de l'autonomie plus que sur l'accumulation de cours et de présentiel ; des mises en situations diverses (petits oraux, entraînements aux épreuves de concours en partenariat avec l'Institut d'Etudes Judiciaires) ; ou encore des conférences (partenariat en cours avec l'Institut de criminologie et les bibliothèques de l'Université Toulouse Capitole).

Les étudiants inscrits en 3<sup>ème</sup> de Licence à l'antenne d'UT Capitole de Montauban peuvent s'inscrire au CSD dans les mêmes conditions que celles proposées à Toulouse. **L'ensemble de l'offre pédagogique du CSD niveau Licence est proposée à Montauban.** Les étudiants ont ensuite vocation à intégrer le CSD niveau Master à Toulouse, s'ils en remplissent les conditions.

→ La 1<sup>ère</sup> année du Collège est adossée à la 3<sup>ème</sup> année de Licence en Droit,

→ La 2<sup>ème</sup> année du Collège est adossée à la 1<sup>ère</sup> année de Master en Droit.

La réussite de l'ensemble du parcours confère un Diplôme Universitaire. Le Diplôme Universitaire niveau Licence est délivré par le CSD à l'issue d'une année d'études adossée à la 3<sup>ème</sup> année de Licence en Droit. Le Diplôme Universitaire niveau Master est délivré par le CSD à l'issue d'une année d'études adossée à la 1<sup>ère</sup> année d'un Master en Droit.

### ADMISSION - CANDIDATURE

#### ACCES AU CSD NIVEAU LICENCE :

**De plein droit :** l'étudiant doit être inscrit en 3<sup>ème</sup> année de licence mention Droit et avoir obtenu au titre de l'ensemble des semestres 3 et 4 de son année de Licence une moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

→ **Après entretien de motivation :** l'étudiant qui a obtenu une moyenne générale au titre de l'ensemble des semestres 3 et 4 de son année de Licence égale ou supérieure à 12/20 pourra s'inscrire au CSD niveau Licence à condition :

- d'être inscrit en troisième année de Licence de Droit,

- de recueillir, après un entretien individuel de motivation, l'avis favorable d'un jury réuni à ces fins. La convocation à un entretien individuel de motivation est décidée d'après l'examen du dossier de chaque candidat (lettre de motivation et notes).

→ **Etudiant n'ayant pas eu de parcours en droit à l'Université Toulouse Capitole :** l'étudiant ayant commencé ses études de droit dans un autre établissement ou ayant commencé ses études supérieures dans une autre discipline que le droit, peut s'inscrire au CSD à condition :

- d'être inscrit en 3<sup>ème</sup> année de Licence mention Droit à UT1 Capitole,

- d'avoir obtenu une moyenne générale au titre de l'ensemble des semestres 3 et 4 de son année de licence égale ou supérieure à 12/20,

- de recueillir, après un entretien individuel de motivation, l'avis favorable d'un jury réuni à ces fins. La convocation à un entretien individuel de motivation est décidée d'après l'examen du dossier de chaque candidat (lettre de motivation et notes).

→ **Etudiant inscrit en 3<sup>ème</sup> année de Licence mention Droit à l'antenne universitaire de Montauban :** l'étudiant peut s'inscrire au CSD dans les mêmes conditions que celles proposées à un étudiant suivant sa Licence à Toulouse

→

DU Collège Supérieur de Droit

Retrouvez la **fiche de formation complète**  
sur le site [www.ut-capitole.fr/formations/](http://www.ut-capitole.fr/formations/)

Document d'information non contractuel  
SUIO-IP – Juillet 2023

### LIENS UTILES

#### RETROUVEZ LES INFORMATIONS SUR LA FORMATION :

→ <http://tls-droit.ut-capitole.fr/>

→ <http://www.ut-capitole.fr/formations/>

→ <https://csd.ut-capitole.fr>

#### PRÉPARATION À L'INSERTION PROFESSIONNELLE :

**Retrouvez les informations sur l'orientation et l'insertion professionnelle sur :**

→ <http://www.ut-capitole.fr/orientation-insertion/>

**La DOC en ligne du SUIO-IP :**

→ <https://suio-ut-capitole.centredoc.fr/>

#### CONSULTEZ LES ENQUÊTES SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMÉS RÉALISÉES PAR L'OFIP :

→ <https://www.ut-capitole.fr/repertoire-des-emplois>

#### ACCUEIL ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP :

→ <https://www.ut-capitole.fr/handicap/>

## ACCES AU CSD NIVEAU MASTER :

- **De plein droit** : l'étudiant doit être inscrit en 1<sup>ère</sup> année de master mention Droit et avoir obtenu en Licence 3 une moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 ou avoir obtenu son diplôme du CSD niveau Licence.
- **Après entretien de motivation** : l'étudiant qui a obtenu en Licence 3 une moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 pourra s'inscrire en CSD niveau Master à condition :
  - d'être inscrit en 1<sup>ère</sup> année de Master mention Droit,
  - de recueillir, après un entretien individuel de motivation, l'avis favorable d'un jury réuni à ces fins. La convocation à un entretien individuel de motivation est décidée d'après l'examen du dossier de chaque candidat (lettre de motivation et notes).
- **Etudiant n'ayant pas eu de parcours en droit à l'Université Toulouse Capitole** : l'étudiant ayant commencé ses études de droit dans un autre établissement ou ayant commencé ses études supérieures dans une autre discipline que le droit, peut s'inscrire à condition :
  - d'être inscrit en 1<sup>ère</sup> année de Master mention Droit à UT1 Capitole,
  - d'avoir obtenu en Licence 3 une moyenne générale égale ou supérieure à 12/20,
  - de recueillir, après un entretien individuel de motivation, l'avis favorable d'un jury réuni à ces fins. La convocation à un entretien individuel de motivation est décidée d'après l'examen du dossier de chaque candidat (lettre de motivation et notes).

## INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES : MODALITES ET CALENDRIER :

- Pour les étudiants déjà inscrits à l'Université : <https://www.ut-capitole.fr/formations/s-inscrire/>
- Pour les personnes s'inscrivant pour la 1<sup>ère</sup> fois à UT Capitole :  
<https://www.ut-capitole.fr/accueil/formations/candidater-et-sinscrire/premiere-inscription/tout-presentiel>

## PROGRAMME PÉDAGOGIQUE TOULOUSE ET MONTAUBAN

Afin de faciliter l'accès aux enseignements du diplôme, ces derniers sont assurés, selon les enseignants, de 17h00 à 20h00 les lundis, mercredis ou vendredis.

### Première année - Collège Supérieur de droit niveau licence

- Culture générale – 30h CM
- Méthode – 3h CM
- **Travail collectif** (annuel) : un travail collectif, non assorti de cours, portant sur un ouvrage, proposé et encadré par un enseignant-référent. Ce travail collectif est accompagné par des ateliers de recherche documentaire organisés par le Service Commun de la Documentation (SCD). Il donne lieu à une soutenance publique ;
- **Travail individuel écrit** (1<sup>er</sup> semestre) : un travail écrit individuel, après enseignement de la méthode, prenant la forme de la rédaction d'une note de synthèse sur un sujet de culture générale ;
- **Travail individuel oral** (2<sup>nd</sup>e semestre) : une présentation (colle) portant sur un sujet de culture générale et juridique préalablement préparé

### Seconde année- Collège Supérieur de droit niveau master

- Culture juridique – 30h CM
- Méthode – 6h CM
- **Travail collectif** : un travail collectif, non assorti de cours, consistant en un « projet d'ouverture citoyenne », accompagné par un enseignant de l'Université et visant à mettre en relation les étudiants avec une institution – association, entreprise, établissement public – « hors les murs de l'Université » ;
- **Travail individuel écrit** : un travail écrit individuel prenant la forme, après enseignement de la méthode, de la rédaction d'un article juridique
- **Travail individuel oral** : un travail oral individuel prenant la forme, après enseignement de la méthode, du passage d'un grand oral portant sur le thème des droits et libertés fondamentaux

## CONTACTS

### UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen Gabriel Marty  
31042 Toulouse Cedex 9

### RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Guillaume Beaussonie

Courriel : [guillaume.beaussonie@ut-capitole.fr](mailto:guillaume.beaussonie@ut-capitole.fr)  
Tél. : 05 61 12 86 43

### SCOLARITE DU CSD

Pôle Masters Droit

Bureau AR 133 ter

Courriel : [pmd13@ut-capitole.fr](mailto:pmd13@ut-capitole.fr)

Tél. : 05 61 63 35 17

### SUIO-IP

SERVICE UNIVERSITAIRE D'INFORMATION  
D'ORIENTATION ET D'AIDE

À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Préfabriqués – Parking Arsenal

Courriel : [suio-ip@ut-capitole.fr](mailto:suio-ip@ut-capitole.fr)

Tél. : 05 61 63 37 28